

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 DECEMBRE 2020

N° 2020-09-06

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du premier décembre deux mille vingt, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 18

Exprimées par pouvoirs : 12

Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC et Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Corinne MOULIN et Nicole PELOUX à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Christelle RUYSSCHAERT à Roland PEYRON, Robert GARCIN à Lionel TARDY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Valorisation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Programme d'intervention 2021

Rapport :

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales conduit de nombreuses actions de valorisation de son territoire. Ces actions visent à proposer aux habitants et aux visiteurs une découverte différente de ses patrimoines et de ses paysages.

De leur côté, nombre de communes souhaitent engager des actions qui font la promotion de leurs patrimoines. Ces actions concernent la mise en place de sentiers ou d'itinéraires de découverte de villages, la présentation de monuments, l'édition de guides ou de pages sur leur site internet. En fonction des projets et des aides envisageables, elles peuvent bénéficier d'aides financières des Départements ou des Régions.

Ainsi, le Parc est-il intervenu, depuis 2015, pour la mise en place d'une signalétique patrimoniale dans les communes de La Motte-Chalancon, Roche-Saint-Secret-Béconne, ou Piégon. Ces opérations sont terminées mais deux autres sont actuellement en cours à Châteauneuf-de-Bordette (église Saint-Michel), Cornillon-sur-l'Oule. Ces opérations sont plus fréquentes dans la Drôme que dans les Hautes-Alpes du fait de l'existence d'une politique spécifique du Département de la Drôme dans le domaine de la signalétique patrimoniale.

Deux communes ont fait part récemment de demandes d'assistance au titre de la valorisation de leurs patrimoines :

- ◆ La commune de Méreuil a sollicité le Parc naturel régional afin d'obtenir une aide pour la rédaction de pages « patrimoines » et « histoire » de son site internet, à destination des habitants et des visiteurs. La commune est située au sein de l'Espace patrimonial et Paysager prioritaire « Vallée du Buech ».
- ◆ La commune de La Bâtie-Montsaléon compte reprendre les panneaux d'information présentant le site de Mons Seleucus, la seule agglomération gallo-romaine connue du territoire du Parc naturel régional, reconnue dans la charte comme « site à fort caractère patrimonial ». Le suivi de chaque projet requiert entre 3 et 5 jours de travail (recherches historiques complémentaires, contacts avec les financeurs, etc.). Une convention réglera les relations avec chacune des communes concernées.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, il est proposé de donner une suite favorable à ces demandes d'accompagnement, qui, en plus des projets déjà engagés, constituent le programme d'intervention du Parc pour l'année 2021. Il sera demandé aux communes de faire apparaître l'aide du Parc dans le cadre de leurs actions de communication sur les projets. Cette mission d'assistance sera mise en œuvre dans le cadre de convention d'assistance dont le projet est annexé au présent rapport.

Délibération :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- ◆ Vu la charte du Parc naturel régional et en particulier les mesures 1-4-2 « renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales » et 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire »
- ◆ Vu L 133-1 l'article I 333-3 du code de l'environnement qui fait du Parc naturel régional un partenaire privilégié des collectivités qui en sont membres,
- ◆ Considérant la demande de la commune de Méreuil
- ◆ Considérant la demande de la commune de La Bâtie-Montsaléon



- **Approuve** la convention type encadrant la mission d'assistance à la restauration / réhabilitation du patrimoine
- **Décide** de donner une réponse favorable à la demande d'assistance en matière de valorisation du patrimoine des communes de La Bâtie-Montsaléon et de Méreuil,
- **Décide** d'arrêter la liste des communes pour lesquelles le Parc apportera son appui dans ce domaine en 2021 : La Bâtie-Montsaléon, Châteauneuf-de-Bordette, Cornillon-sur-l'Oule, Méreuil,
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

